

Ne pas publier, diffuser ou distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou dans tout autre pays dans lequel la distribution ou la diffusion d'un tel communiqué est interdite par la loi

COMMUNIQUÉ DE PRESSE EN DATE DU 7 JUILLET 2025

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES
ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

believe[®]

INITIÉE PAR UPBEAT BIDCO

MISE À DISPOSITION DU DOCUMENT SUR LES AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX
CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA
SOCIÉTÉ BELIEVE

PRIX DE L'OFFRE : 17,20 euros par action Believe

DURÉE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation



Le présent communiqué est établi et diffusé par la société Believe (la « **Société** ») en application de l'article 231-28, I du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »).

A l'issue de l'offre publique de retrait faisant l'objet du présent communiqué, la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier sera mise en œuvre et les actions Believe visées par l'offre publique de retrait qui n'auront pas été apportées à celle-ci seront transférées à Upbeat BidCo, moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre publique de retrait.

Paris, France, le 7 juillet 2025 – En application de la décision de conformité de l'AMF en date du 4 juillet 2025 relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions Believe au prix de 17,20 euros par action (l'« **Offre** »), la Société a indiqué avoir obtenu le même jour le visa n°25-279 de l'AMF sur la note en réponse relative à l'Offre.

La Société annonce que le document reprenant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société a été déposé auprès de l'AMF et mis à la disposition du public le 7 juillet 2025, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Ce document est disponible sur le site internet de la Société (<https://believe.opro2025.com>) et le site internet de l'AMF (www.amf-france.org), et peut être obtenu sans frais et sur simple demande au siège social de Believe, 24 rue Toulouse Lautrec, 75017 Paris.

Ne pas publier, diffuser ou distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou dans tout autre pays dans lequel la distribution ou la diffusion d'un tel communiqué est interdite par la loi

Il est rappelé que l'Offre sera ouverte pour une période de 10 jours de négociation. Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays.

L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Believe décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.